



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 16 février 2017

La Poste

Accord sur l'amélioration des conditions de travail à la distribution : le compte n'y est pas

La CGT FAPT, a l'appui de la consultation auprès des syndiqués et des personnels de la distribution ne signe pas un accord néfaste au quotidien pour les facteurs et l'encadrement et fait valoir son droit d'opposition.

Dans leur majorité, les postières et les postiers affirment que loin de répondre à l'amélioration des conditions de travail, cet accord va déstructurer profondément le métier de facteur et d'encadrant. Les nouvelles organisations de travail validées par La Poste et des organisations syndicales minoritaires (CFDT, FO, CFTC et CGC) vont accroître encore un peu plus la productivité et la volonté de mettre un terme au rôle social du facteur.

L'inquiétude est forte chez les personnels. S'ils ont bien pris acte des 3000 embauches promises et de la promotion en 1.3 de 30.000 postiers, obtenues par leurs seules luttes, ils savent que la contrepartie leur coûtera cher au quotidien.

Les annonces faites à la fois par La Poste et les organisations syndicales signataires dans les médias omettent sciemment d'évoquer les terribles conséquences que devront subir le personnel et les usagers avec des organisations de travail profondément modifiées et ne répondant pas au besoin, dans le seul but de mettre en place un nouveau schéma industriel voulu par La Poste afin de générer plus de profit.

Pour la CGT, cette négociation, ne peut se conclure par la validation d'un accord minoritaire. Un accord d'une telle importance pour les personnels et les usagers de La Poste exige que la barre des 50% soit franchie. C'est la conception de la démocratie pour la CGT ! Comment accepter que l'ouverture de différents chantiers notamment sur les normes et cadences ne soient réservés qu'aux seuls signataires !!

Pour la CGT la mobilisation des salariés doit être la réponse à cet accord. C'est une condition pour gagner sur les revendications **pour l'amélioration réelle des conditions de travail des postiers, pour l'embauche en CDI des 20.000 précaires à La Poste et des emplois nécessaires, pour les salaires, pour un service public moderne et rénové qui réponde aux besoins de la population. Ensemble, usagers et postiers, continuons et amplifions la mobilisation !**

La CGT FAPT agira avec le personnel pour prolonger et ouvrir de véritables négociations dans l'ensemble de tous les métiers du groupe la Poste.

La CGT FAPT fortement attachée à la conduite démocratique du processus revendicatif au plus près des salariés appelle dès à présent les personnels à se mobiliser dans tous les services, dans tous les métiers, à amplifier les échanges avec les postières et les postiers pour décider ensemble des formes d'actions et créer un véritable rapport de force pour faire converger toutes les luttes et toutes les actions et ce, dès le 21 Mars dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle pour l'industrie et le service public. Quand tous les services, quand tous les métiers sont touchés, c'est tous ensemble qu'il faut lutter.